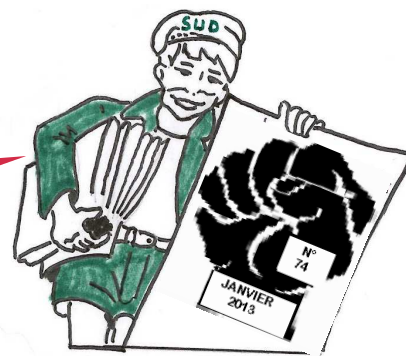


Union  
syndicale  
**Solidaires**  
**Sud**  
**Rail**

LE JOURNAL QUI DEPOTE  
MAIS QUI NE SE FAIT PAS  
QUE DES AMIS



**VENT DU SUD**

## Une V.O. 250 remaniée pour piéger les ASCT !

Nous l'avons tous constaté, la direction a passé un cap supplémentaire via la nouvelle VO 250, celui de l'irresponsabilité. **Depuis les accidents mortels sur matériel Corail, la direction nationale a multiplié les initiatives pour renforcer la responsabilité de l'ASCT sur le terrain.**

Dernière attaque en date, la nouvelle VO 250 et notamment les nouvelles procédures de condamnation des portes. Cette directive, jugée aberrante y compris par une partie de l'encadrement (tant ce texte comporte des contradictions et semble dangereux pour la sécurité), n'a qu'un seul but : privilégier dans tous les cas la responsabilité de l'ASCT devant la justice !

**Contrairement à ce que de nombreux ASCT pensent, les contradictions de cette VO 250 ont été savamment étudiées afin de prendre systématiquement l'agent de train en otage, quelque soit l'application de ce règlement. En clair, ce texte est fait pour être interprété au détriment de celui qui l'applique... et procure un parapluie géant à ceux qui l'ont écrit !**

### POURQUOI ?

#### Un enjeu financier :

La commission européenne s'est prononcée, il y a environ dix ans, contre le matériel ferroviaire voyageur à « faces non lisses » c'est à dire présentant des « refuges » (marche-pied, main courante) permettant aux voyageurs de tenter de monter ou de descendre lorsque le train roule. Les voitures corail sont donc « Européo-incompatibles » au sens de la réglementation actuelle. Cela impliquerait donc que la SNCF effectue des modifications matérielles importantes ou investisse dans du matériel « européen-compatible ». Dans tous les cas, cela représente des coûts dont la direction ne veut pas entendre parler. **Conséquence** : il est moins cher pour la direction de trafiquer la réglementation en faisant porter au seul ASCT la responsabilité d'éviter les prochains accidents.

#### Un enjeu politique :

En refusant l'option matérielle, la direction met le projecteur sur sa politique de suppression d'emplois. En supprimant l'agent assurant la sécurité dans les gares, la direction a privé les usagers d'une boucle de rattrapage en cas de montée ou descente intempestive. Pour que la Justice ne remette pas en cause cette politique désastreuse de désertification humaine, la direction fait le choix de trafiquer la réglementation en augmentant la responsabilité du comportement professionnel du seul cheminot restant, l'ASCT !

**Dès lors, la solitude de l'ASCT devant la justice a, pour la direction de l'entreprise, un double effet « Kiss-cool » : un bon rapport qualité/prix et une protection juridique renforcée pour nos décideurs !**



## Hors de question d'accepter que la direction nous vole sur notre temps de travail !

La direction continue de refuser de remettre les 5 minutes supplémentaires en PS et FS à Perrache pour les agents effectuant des journées GL, alors qu'elles n'ont pourtant jamais été autant justifiées de par l'éclatement des bâtiments de l'ECT (vestiaire, salle d'écritures, CPST, coffre de versement, contact sol-bord) !

La direction continue de refuser d'accorder 5 minutes supplémentaires en PS et FS à Part-Dieu alors que c'est matériellement impossible d'assurer l'ensemble des tâches prévues et d'arriver sur son train en 10 minutes !

La direction continue de refuser de remettre les temps de taxis et de Marche à Pied dans le temps de travail effectif sur le lieu de RHR alors qu'il s'agit bien d'un temps contraint par l'entreprise !

**Ces 3 décisions ne sont pas anodines et démontrent le respect et la considération que la direction porte à ses agents.**

**SUD-Rail ne lâchera pas la direction et appelle les agents à respecter toutes les procédures prévues en PS sans se précipiter et quelque en soient les conséquences sur l'heure de départ du train que vous devez assurer.**



## La pétition SUD-Rail concernant la visite d'aptitude marche fort...

Vous avez d'ors et déjà été très nombreux à la signer...

Nous invitons les agents qui ne l'auraient pas encore signé à le faire !

## LES CHEFS ÉTAIENT OÙ POUR LES FÊTES ???

Nous ne pouvons nous empêcher de revenir sur les propos de la DET qui dans son info hebdomadaire a remercié les agents qui pensaient au service public pendant les fêtes, et pas les vilains qui ont osé faire grève.

Il est amusant de constater que la DET se souvient que le service public existe pour les fêtes alors qu'elle martèle, toute l'année en réunion, que le service public, c'est révolu !

Il est toujours cocasse de constater aussi que tous les chefs et cadres volontaires qui se bousculent toute l'année pour remplacer les ASCT grévistes pointent aux abonnés absents lorsque nous sommes en période de fête de fin d'année.

La DET visait-elle aussi les chefs dans ses écrits ?

# UN PETIT POINT DE RÉGLEMENT POUR NE PLUS SE FAIRE ENFLER

## RHR réduits

### Art.15 § 2 du RH 0077 :

« Les repos journaliers hors de la résidence doivent avoir une durée ininterrompue de neuf heures au moins, cette durée pouvant être réduite jusqu'à huit heures une fois par trois grandes périodes de travail consécutives. »

### Commentaires et explications

*Lorsque vous vous retrouvez avec un RHR réduit, les 3 décades qui suivent ne peuvent plus en comporter quoiqu'il arrive. En cas de retard entraînant un nouvel RHR réduit dans les 3 décades suivantes, vous devez exiger que votre RHR soit porté à 9h au minimum.*

### Art.15 § 2, B du RH 0677 :

« Si pour une cause accidentelle ou imprévisible, le repos hors de la résidence d'un agent en service facultatif doit être réduit à une durée inférieure à neuf heures..... »

### Commentaires et Explications

*Pour les agents de réserve, il est illégal d'être commandé avec un RHR inférieur à neuf heures.*

*Seul un retard de train peut entraîner un RHR inférieur à neuf heures pour un agent de réserve.*

# 294

C'est le nombre de congés accordés en plus en décembre suite à la mise en place pour 6 mois de l'accord dérogatoire congés.

Ainsi, ce sont 294 agents qui ont pu bénéficier d'un congé en décembre et qui ne l'aurait pas eu sans cet accord signé par SUD-Rail !

## Changement de service en avril en GL : Encore les agents qui trinquent !

La direction a pris la décision d'effectuer un changement de service en avril pour la Grande Ligne (en plus de celui qui aura lieu en juillet). Ceci engendre évidemment de nouvelles tournées et de nouveaux horaires mais également une modification des repos pour certains roulements.

Malgré le signalement des difficultés que cela entraîne pour les agents, la direction ne propose aucune solution collective et semble se tamponner le coquillard de la vie privée des agents.

# Elections CA

Le 5 février, auront lieu les élections au Conseil d'Administration. L'instance décisionnaire dans laquelle passe tous les dossiers stratégiques de la SNCF et où sont arrêtés tous les choix qui ont des conséquences sur le quotidien des cheminots.

**SUD-Rail est représenté au sein du Conseil d'Administration SNCF depuis dix ans ; nous refusons l'opacité, et informons systématiquement les cheminots notamment via la lettre économique de SUD-Rail ; ceci a valu des menaces réitérées à chacun de nos administrateurs, mais nous n'avons pas cédé.**

Les élus SUD-Rail informent et informeront de ce qui se passe dans le CA, même si cela déplaît fortement à la direction ! Ainsi, nous avons connu les lettres menaçant de révocation du mandat, une clause de confidentialité générale, une modification du règlement intérieur du Conseil, les « remontrances » en séance plénière... Nous n'avons jamais renoncé à rendre compte du mandat confié par les cheminots ! Pour SUD-Rail, un administrateur n'est que le représentant des cheminots qui l'ont élu. Au CA comme pour toutes réunions avec la direction ou le gouvernement, SUD-Rail n'a rien à cacher : il faut des comptes rendus publics. Pourquoi cette demande n'est-elle pas portée par les autres syndicats ?

**Il faut envoyer un coup de semonce au gouvernement et à la direction SNCF, en élisant les candidats SUD-Rail, qui défendront les revendications jusque dans les réunions de CA.** A plusieurs reprises, l'administrateur SUD-Rail s'est trouvé seul pour voter contre les propositions soumises par le Président du C.A., Guillaume Pépy. Nous ne votons pas contre tout, mais refusons de nous laisser entraîner par un pseudo-unanimité qui vise à transformer les représentants des salariés au C.A. en administrateurs de profession !

- Nous avons déjà parlé de l'information. C'est une différence essentielle entre SUD-Rail et les autres syndicats. **Tout au long du mandat, SUD-Rail informe.**
- Aucun élu SUD-Rail (contrairement aux autres représentants syndicaux) n'a été ou ne sera président d'une filiale ou ne prendra un poste honorifique pour finir sa carrière. De même, les représentants SUD-Rail membres du Conseil d'Administration ne siègent pas dans d'autres Conseils d'Administration pour y représenter la SNCF. Les autres représentants des salariés, oui ; **est-ce normal qu'un syndicaliste représente la direction de l'entreprise ?**
- **Nous nous étions engagés à une rotation à mi-mandat et l'avons mise en œuvre à chaque fois.** Cette démarche syndicale change d'une pratique où la coupure avec les cheminots s'est installée. Seule la fédération SUD-Rail pratique ainsi, pour les autres le mandat de 5 ans est la règle, la poursuite du mandat sur 10 ans est courante.

Le 5 février :

*je vote  
SUD-Rail!*

